

Arrêté du Maire

N° 2025-984/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2.

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise ACS SAS - 2 rue René Mouchotte - 25200 MONTBELIARD, en date du jeudi 04 septembre 2025,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de nettoyage de la vitrerie d'un immeuble 45, 47 et 49 avenue des Alliés, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Stationnement 45, 47 et 49 avenue des Alliés - Travaux ACS SAS

Arrêtons,

Article 1:

Le stationnement de tout véhicule, à l'exception du véhicule de l'entreprise ACS SAS, sera interdit avenue des Alliés sur les emplacements de stationnement longitudinal situés au droit de l'immeuble sis du n° 45 au n° 49, le lundi 22 septembre 2025, selon l'avancement des travaux.

Article 2

Toute circulation piétonne sera interdite avenue des Alliés à hauteur des travaux, le lundi 22 septembre 2025, selon l'avancement des travaux.

En conséquence :

Les piétons devront suivre la signalisation mise en place et ne pas circuler dans la zone des travaux.

Article 3:

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise ACS SAS – 2 rue René Mouchotte – 25200 MONTBELIARD chargée de l'exécution des travaux.

Article 4:

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 18 Septembre 2025

Le Maire

Pare Nietle Big

Affiché le: 19/09/2025

Notifié le :

Marie-Noëlle BIGUINET

Le Maire.

certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

> Hôtel de Ville BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex tél 03 81 99 22 00 fax 03 81 99 22 64 www.montbeliard.com